

aussi parce qu'elle considère que ces structures sont modestes face aux imposantes et légendaires structures de Sikasso (MacDonald 2012 : 345).

Dans la région de Ségou, Kevin MacDonald a mis en évidence une solution alternative utilisée par les populations en lieu et place de l'édification d'un *tata*. En effet, en orientant la porte de toutes les cases des concessions vers le centre du village, on créait un espace intérieur et les murs arrière formaient une ligne dont on renforçait la défense en les joignant entre eux par des murets. Chaque case avait donc une partie de son mur intégré dans la muraille et le village n'avait qu'une ou deux entrées. Ce type de construction était appelé *Kama* (MacDonald 2012 : 347). Le même mode construction a été utilisé par l'almamy Samory Touré pour fortifier son camp militaire de Bissandougou où il accueillit la mission française en 1887 (voir le plan dans Meillassoux 1963:43). Dans les archives, les unités spatiales (concession familiale, village, ville) que protègent les *tata* ne sont pas toujours précisées. Il devient donc difficile dans ce cas de faire la distinction entre un muret enclosant une concession et une muraille cernant un village ou une ville. La taille des surfaces couvertes peut donc varier énormément et atteindre de très grandes proportions. La disparition des noms autochtones, servant à désigner les structures défensives, et l'absence de précisions dans les descriptions ne permettent pas aujourd'hui d'évaluer les

dimensions et les caractéristiques qu'avaient certaines fortifications.

2.1.5. *Le Dyonfutu*

Il s'agit d'une expression qui sert à désigner le « palais » du chef à l'intérieur d'une fortification, la « maison royale » (Gallieni 1883 : 392). Le mot a couramment été utilisé pour désigner le « réduit », ou ce qu'on appellerait aujourd'hui « appartement privé », dans lequel logeait le chef du *tata*. L'étymologie du mot est assez difficile à préciser car en langue Bambara, le mot *Dyon* ou *Jon* signifie esclave (Binger 1886 : 78). Méniard traduit littéralement le mot par « le champ des esclaves » (Méniard 1935 : 107). Le *Dyonfutu* peut être constitué d'un ou de plusieurs bâtiments. À Ségou par exemple, Jean-Baptiste Marchand observe que : « le grand dionfoutu renferme lui-même trois ou quatre dionfoutous ou réduits, plus petits. » (Méniard 1931 : 439). Avec sa position haute sur un promontoire et avec ses grandes dimensions, les officiers français n'ont pas hésité de qualifier de « donjon », le *dionfoutu* de Sikasso (Méniard 1935 : 107).

2.1.6. *Les Sanié*

Souvent orthographié *sagné* ou *sanyé*, les *sanié* sont décrits par Jacques Méniard comme « des enceintes de palissades, quelquefois doubles, faites de rondins bruts,



Figure 2.2. Palissade contemporaine autour d'une concession, village de Toumboura (Photo T. Pelmoine, avec l'aimable autorisation de l'auteur).

entrelacées d'épines, avec une butte de terre au pied de l'enceinte pour consolider les pieux et abriter les défenseurs allongés à terre pour le tir. » (Méniand 1931 : 60). Méniand précise aussi que les *sanié* sont surtout communs aux contrées boisées au sud du Haut-Sénégal et que, parfois à l'intérieur, on y trouve quelquefois un *tata* « réduit ». Les *sanié* étaient des structures permanentes et dans certains villages, ils constituaient probablement la seule fortification. Les *sanié* font partie des fortifications végétales dont Christian Seignobos (1980) parle et qui, selon lui, sont aujourd'hui converties en simples palissades (fig. 2.2) ; nous reviendrons plus en détail sur ces fortifications végétales dans le chapitre suivant.

2.1.7. Les Dyasa et gourbi

Les *dyasa* (ou *diassa* ou *diasa*) sont aussi des enceintes de palissades végétales. Ils sont construits par les assaillants pendant le siège d'une place fortifiée ; « ce sont des véritables fortifications de campagne à caractère semi-positionnel, à l'abri desquelles on construit des cases et des écuries pour attendre confortablement la reddition de la place » (Bah 1985 : 201). Ils étaient généralement construits sur des points dominants avec des troncs de bois hauts de 2,50 à 3 mètres, enfoncés d'environ 30 centimètres en terre. Les rondins étaient disposés de manière à former deux ou trois épaisseurs et étaient liés par des câbles et des lianes. Les irrégularités des troncs

formaient des sortes de meurtrières pour les assiégeants (Binger 1892 : 32). Les *dyasa* sont donc temporaires ; ce sont des postes palissadés et ils peuvent même être déplacés pendant le siège. Lors du siège, des lignes de palanques joignaient les *dyasa* qui cernaient les assiégés, empêchant toute possibilité de tentative de percée des troupes assiégées. La mobilité des *dyasa* a pu être observée par Parfait-Louis Monteil en 1892, lorsque Tiéba Traoré, roi de Sikasso, assiégeait la ville de Kinian (Monteil, 1895 : 54).

Les *dyasa* n'ont pas de forme ni de taille définies. Lors du siège de Sikasso de 1887 à 1888 par Samory Touré, les *dyasa* qu'il fit construire atteignaient 50 à 60 mètres de côté et pouvaient abriter un millier de personnes (Binger 1892 : 92-98 ; fig. 2.3). En plus des *dyasa*, Gallieni a observé d'autres structures accessoires qui accompagnent parfois la défense des *tata* : les *gourbi*. Ce sont de petites constructions faites avec des *séko* (nattes en fibres végétales), montés sur des charpentes en branches d'arbres. Celles-ci sont établies à une centaine de mètres des murailles et servent d'abris couverts aux défenseurs qui peuvent ainsi tirer sur les assaillants tout en étant protégés (Gallieni 1883 : 557).

Les *tata*, les *dyonfutu*, les *sanié* sont donc des structures qui, seules ou en combinaison, peuvent servir de fortifications permettant à une communauté de résister aux assaillants.



Un diassa (roy. p. 37). — Dessin de Riou, d'après un croquis de l'auteur.

Figure 2.3. Un diassa (à droite), dessin de Riou, d'après un croquis de l'auteur (Binger 1892 : 92).